Date de transmission de l'acte: 05/09/2025
Date de reception de l'AR: 05/09/2025
009-210900502-DE_2025_015-DE
A G E D I

DÉPARTEMENT
DE L'ARIÈGE
DE_2025_015

République française

Membres en exercice : 14
Présents : 9
Votants: 11
Pour: 11
Contre: 0
Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 26/08/2025

Le *trois septembre deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGE*

Présents : Christophe BAUZOU, Josiane BERGE, Simone BIELLE, Thierry DA FURRIELA, Sandrine ESTEBE, Stéphane FABRY, Olivier HILAIRE, Laurent MARSEILLE, Aubry PINATON
Représentés: Serge GARCIA représenté par Josiane BERGE, Mickaële REIS représentée par Christophe BAUZOU
Excusés:
Absents: Loïc ABENIA, Franquelim FERREIRA, Laurie FERRIES
Secrétaire de séance: Simone BIELLE

Objet : **Travaux SDE09**

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés : déplacement coffret B.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. La commune a donc demandé une estimation de ces travaux au SDE09, qui lui a communiqué un devis.

Le montant estimé des travaux s'élève à 1200 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE09 comprise. Après déduction de la participation du SDE09, à hauteur de 80%, dans le cadre du programme SDE EP Coffrets vétustes, la part à la charge de la commune serait estimée à 240 €.

La contribution qui sera demandée à la commune est susceptible de varier par rapport à cette estimation en fonction du coût final des travaux réalisés. Toutefois, le montant maximal qui sera versé au SDE09 est plafonné à cette estimation majorée de 10%, une nouvelle délibération serait nécessaire.

Conformément au nouveau règlement financier du SDE09 (article 1.2.2), ce financement sera effectué par :

- le versement d'une contribution imputée au chapitre 65, compte 6558 (M57 abrégé) en section de fonctionnement du budget communal, pour un montant de 240 €.

Date de transmission de l'acte: 05/09/2025
Date de reception de l'AR: 05/09/2025
009-210900502-DE_2025_015-DE
A G E D I

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SDE09 la réalisation des travaux de déplacement Coffret B
- Prend Acte du plan de financement de ces travaux proposés par le SDE09
- Approuve le versement d'une contribution au SDE09 d'un montant estimé à 240 € et dans la limite de (estimation +10%)
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire
Josiane BERGÉ

Secrétaire de séance
Simone BIELLE